

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize octobre deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :
PV-1 - Versement de
subventions dans le
cadre du Fonds
Initiatives Locales
(FIL)

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Emine CETIN BEDIR (pouvoir à Anne BURGAUD MOREL), Omrane FELIGHA (pouvoir à Damien ABAD), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Marie-Julie JACQUET-LEVAL (pouvoir à Isabelle ROY DE MONNERON)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Sefa KOCABAS est nommé secrétaire de séance.

Mme Sabrina LATRECHE, rapporteur, informe le Conseil municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) contribue à l'amélioration de la vie de quartier et à la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur les demandes 2026 de subventions suivantes :

Objet :
PV-1 - Versement de
subventions dans le
cadre du Fonds
Initiatives Locales
(FIL)

Jury FIL du 16 septembre 2026

Porteur du projet	Titre du projet	Objet du projet	Lieu Action	Nombre de participants	Coût total du projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
Association pour la Gestion des Locaux Collectifs Résidentiels (AGLCR)	Illettrisme tous concernés pour avancer ensemble	Dans le cadre des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme, organisation d'un ciné débat avec la projection d'un documentaire « Les fins mots de l'espoir » afin de sensibiliser le public à l'illettrisme et de favoriser l'accès à l'information et aux ressources disponibles sur le territoire.	Cinéma Centre Culturel Aragon et dans les structures des partenaires	100	850	800	800
Association pour la Gestion des Locaux Collectifs Résidentiels (AGLCR)	Cap sur l'autonomie	Organisation d'un séjour entre jeunes majeurs pour avoir accès à du loisir.	Sud de la France et Espagne	6 jeunes	1400	500	500

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du jury FIL du 16 septembre 2026,

Vu l'avis de la Commission Sécurité, prévention et politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus,

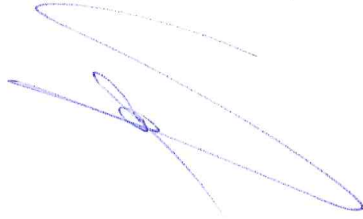
- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention,

Objet :
PV-1 - Versement de
subventions dans le
cadre du Fonds
Initiatives Locales
(FIL)

- Précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance,



Sefa KOCABAS



Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **20 OCT. 2026**
- par sa publication le **16 OCT. 2026**

Le Maire

